

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU QUATRE JUILLET DEUX MIL VINGT-QUATRE

à 19 heures 06, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Clarisse CHARLET, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Céline TONUS

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Nicolas RAVAINÉ)

Absents excusés sans procuration :

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 28 juin 2024.

La séance est ouverte à 19h 06, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/04/008

Objet : Subventions aux associations

La Ville de Vigy apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc...

La Commission « Vie associative, sportive, culturelle » réunie le 27 juin 2024 a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

1. Une subvention de fonctionnement pour l'association « CREASPORT » de 700 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 700 € à l'association CREASPORT.

2. Une subvention de fonctionnement pour l'association « ALEMF » de 2500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, accorde, à l'unanimité, une subvention de 2500 € à l'association l'ALEMF.

3. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Gym Club » de 3000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 3000 € à l'association Gym Club.

4. Une subvention de fonctionnement pour l'association « ASOT Gymnastique » de 1500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour et 1 Abstention, accorde une subvention de 1500 € à l'association ASOT Gymnastique.

5. Une subvention pour l'association « Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens » (ABAC) de

4 000 € dont 1000 € pour la guinguette boukrave de mai 2024 et 2000 € pour le nouvel an boukrave 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4000 € à l'association Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens.

6. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Corps Etre et Bien-être » de

600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 600 € à l'association Corps Etre et Bien-être.

7. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Club de l'Est des Véhicules Militaires » de 1000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1000 € à l'association Club de l'Est des Véhicules Militaires.

8. Une subvention pour l'association « Claouns » de 4500 € dont 2 500 € pour le festival de théâtre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4500 € à l'association Claouns.

9. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Le Club des Aînés » de 2000 €.

○ Isabelle MULLER ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, accorde, par 17 voix Pour, une subvention de 2000 € à l'association Le Club des Aînés.

10. Une subvention de fonctionnement pour l'association « New Temps Danse » de 1500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1500 € à l'association New Temps Danse.

11. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Pour le Don du Sang Bénévole de Vigy et des Environs » de 400 € dont 150€ pour la sensibilisation aux écoles.

○ Michel REGIN ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, accorde, par 17 voix Pour, une subvention de 400 € à l'association Pour le Don du Sang Bénévole de Vigy et des Environs.

12. Une subvention pour l'association « Eclaireuses et Eclaireurs de France » de 4500 € dont 1500 € pour le Forest Jump festival 2024 et 1500 € pour le Forest Jump festival 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4500 € à l'association Eclaireuses et Eclaireurs de France

13. Une subvention pour l'association « l'Union Sportive de Vigy » de 2000 € dont 400€ pour la location d'un mat d'éclairage.

- François PERNET ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, accorde, par 17 voix Pour, une subvention de 2000€ à l'association Union Sportive de Vigy.

14. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Handball Club de Vigy » de 8500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 8500 € à l'association Handball Club de Vigy.

15. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Ecole Wuxing Kung Fu Vigy » de 3500 € dont 500€ pour le Summer Camp.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 3500 € à l'association Ecole Wuxing Kung Fu Vigy

16. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Mi-temps Multi Loisirs » de 300 €.

- Isabelle MULLER ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour, accorde une subvention de 300€ à l'association Mi-temps Multi Loisirs.

17. Une subvention pour l'association « Entente Pongiste de Vigy » de 4 000 € dont 1 200€ pour l'organisation de stages.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4000 € à l'association Entente Pongiste de Vigy.

18. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Tennis Club de Vigy » de 4500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 4500 € à l'association Tennis Club de Vigy.

19. Une subvention de fonctionnement pour l'association « l'Union Nationale des Combattants de Vigy Environs » de 2000 € dont 1000 € pour le bal de la libération.

- Patrick GARRIGUES ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, accorde une subvention de 2000 € à l'association Union Nationale des Combattants de Vigy.

20. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Zone Ados » de 1000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1000 € à l'association Zone Ados

21. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Les Rois de Vigy » de 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 500 € à l'association les Rois de Vigy.

Pour extrait conforme, Vigy le 5 juillet 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 05/07/2024 et transmise au représentant de l'Etat le 05/07/2024